



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES**

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2012

N° 2012 - 04 - 02 - 13

ORGANISATION D'UN VOYAGE POUR LES ANCIENS LE 30 MAI 2012
A CAMBRAI / MAROILLES
TARIFICATION

Le 02 avril 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2012

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – Mme. MILLOT – M. PEROT – Mme GERARDIN - M.
SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET - Mme MOREAU – M. SMITH – M. CHOUARD –
Mme THILLY - M. ANTUNES - Mme CORREIA – M. BESSON.

EXCUSES : Mme GABREL donne pouvoir à Mme MOREAU
 M. LEFORT donne pouvoir à M. PEROT
 M. BIAUX

ABSENTS : M. CALLIOT
 M. JOSEPH
 M. CARRASCO

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Procurations : 2

Votants : 26

Secrétaire de séance : M. CHOUARD

13/ ORGANISATION D'UN VOYAGE POUR LES ANCIENS LE 30 MAI 2012
A CAMBRAI / MAROILLES
TARIFICATION

Comme chaque année, la commission des affaires sociales propose l'organisation d'un voyage au profit des Anciens le 30 mai prochain.

Le programme de la journée comprend :

- la visite d'une fabrique de bêtises à Cambrai
- un repas du terroir à Maroilles puis un après-midi dansant

Le coût du voyage est de 49 € par personne. 2 autocars d'une capacité de 50 personnes permettront d'accueillir une centaine de personnes.

Une participation aux frais du voyage est sollicitée :

- 30 € pour les fagniérots de 70 ans et plus, ainsi que pour les couples dont 1 des membres est âgé de 70 ans et plus,
- 40 € pour les fagniérots de moins de 70 ans,
- 49 € pour les non fagniérots,
- 30 € pour les accompagnateurs.

La priorité sera donnée aux fagniérots âgés de 70 ans et plus.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances,
VU l'avis favorable de la commission des affaires sociales,
OUI l'exposé qui précède

DECIDE d'organiser un voyage au profit des Anciens le 30 mai 2012 dans la région de Cambrai – Maroilles.

DECIDE d'appliquer la grille tarifaire exposée ci-dessus.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24
- Voix contre : -
- Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX